

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

27 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - PARCELLE AI 269

Madame Maïté POTIN expose qu'ENEDIS a sollicité la Commune afin de bénéficier d'une servitude pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine, avenue du IV Septembre 1870, parcelle AI 269.

L'Etude de Maîtres LOUSTALET, CASTEY et LATOUR, Notaires associés à PAU (18, rue A. Taylor) est mandataire d'ENEDIS et a pouvoir pour établir en la forme authentique, en vue de sa publication, la convention de servitude pour l'implantation de la ligne électrique souterraine consentie sur la parcelle AI 269, propriété de la Commune.

Il convient donc d'autoriser la signature de la convention de servitude afin de formaliser cet accord.

Il est indiqué que tous les frais seront à la charge d'ENEDIS.

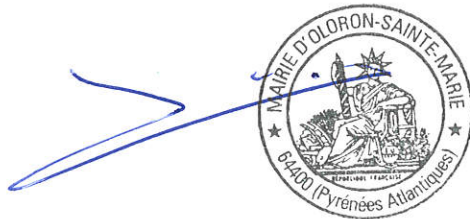
Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AI 269,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour l'établissement de cette servitude.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 16/04/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019